Cinquante-septième année. - N ° 40 A Samedi 25 et dimanche 26 février 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 964

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

834 834 442 RCS Annecy.
MB BIO.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 251000.00 EUR.
Adresse : 42, Avenue De la Gare, 74700 Sallanches.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société MB BIO par la société COGI. 1) Fusion par voie d'absorption par la société : COGI, SARL au capital de 740.000 €, Siège social : chemin de la Promenade 74290 COMBLOUX, 813 690 344 RCS ANNECY de la société : MB BIO, SAS au capital de 251.000 €, Siège social : 42 avenue de la Gare 74700 SALLANCHES, 834 834 442 RCS ANNECY.2) Evaluation de l'actif et du passif de la société MB BIO dont la transmission à la société COGI est prévue : actif : 236.132 € ; passif : 34.869 €. 3) Montant de l'augmentation de capital de la société COGI au titre de l'absorption de la société MB BIO : en raison de la détention par la société absorbante de la totalité des actions émises par la société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. 4) Rapport d'échange des droits sociaux : les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres de la société absorbante, il n'a été établi aucun rapport d'échange. 5) Montant prévu du mali de fusion : 49.737 €. 6) Le projet de traité de fusion établi le 10/02/2023 a été déposé le 14/02/2023, au nom des deux sociétés, au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY..